Lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans les pays candidats à l'adhésion

1999/2099(COS) - 24/02/2000

La commission a adopté un rapport de M. Bastiaan BELDER (EDD, NL) sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans les pays candidats. Elle a affirmé que l'initiative européenne en faveur de la démocratie et des droits de l'homme et les projets du programme MEDA relatifs aux droits de l'homme et à la protection des minorités doivent être dotés de crédits budgétaires suffisants. Le rapport invite instamment les pays candidats et les Etats membres à ratifier et à mettre en oeuvre non seulement la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, mais aussi la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Il souligne par ailleurs que les phénomènes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme restent graves également dans l'Union européenne. C'est dans cet esprit qu'il invite à une coopération étroite entre l'Union et les pays candidats dans la lutte contre ce phénomène de société et souhaite que les délits racistes violents soient poursuivis avec vigueur. La commission, qui invite les pays candidats à continuer à agir contre le racisme et contre la xénophobie, estime qu'il appartient également à l'Union européenne de veiller à ce que le processus de transformation sociale dans les pays candidats n'accentue pas les tensions sociales, avec alors des risques de montée du racisme. Les ONG de l'Union européenne et des pays candidats ainsi que les organisations représentatives des groupes ethniques doivent être associées (et se voir attribuer un appui financier suffisant) dans la lutte contre le racisme. De même, le rapport rappelle le rôle important des médias en tant que diffuseur de message et de valeurs à l'ensemble de la société. La commission demande enfin que l'on poursuive dans la voie de l'intégration et d'égalité de traitement des minorités russes d'Estonie et de Lettonie, qu'une approche coordonnée en ce qui concerne la discrimination des minorités tziganes soit élaborée et regrette que la communication de la Commission omette de proposer une action spécifique de lutte contre les discriminations dont sont victimes les réfugiés.